

Conseil communautaire

Du vendredi 19 juillet 2013 à 14h00

À la Maison de l'Intercommunalité

Compte-rendu

Etaient présents Mesdames et Messieurs : ANDRE Michel, ARNAUD Hubert, GUILLOT ERIC représentant BELLIN Chantal, BLANC Aimé, BUISSON Pierre, CARLIOZ Chantal, CLEMENT-DIDIER Christiane, CLOT-GODARD Gérard, FALCO Stéphane, GARCHERY Jean-François, GOUTTENOIRE Jean-Paul, MORETTI Pascale, REPELLIN Alain, RIVOIRE Pierre, SAUVAJON Gérard, TATIN Gabriel.

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs : ARNAUD Michel, COCHE Catherine, FAYOLLE Marie, GIRARD-CARRABIN Franck, ROCHAS Eric.

1. Compte-rendu de la séance précédente : le compte rendu est approuvé.
2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations :
 - Attribution du marché de fourniture de matériels informatiques Projet "Ardoises numériques" à la société Ephésus pour un montant de 7 939.58 € TTC pour 12 pads ;
 - Attribution du marché de fourniture de matériels informatiques Projet "Réseaux Buissonniers" LOT 1 Fourniture de matériels informatiques à la société Ephésus pour un montant de 6 405.26 € TTC pour l'achat de deux tableaux numériques interactifs ;
 - Attribution du marché de fourniture de matériels informatiques Projet "Réseaux Buissonniers" LOT 2 Fourniture de matériels informatiques à la société Mac4Pro pour un montant de 11 051,04€ TTC pour l'achat de 3 IMacs pour les écoles de Lans, Méaudre et Autrans.
3. Approbation des modalités et du calendrier de la concertation préalable relative au projet de transport par câble suite au comité de pilotage du 9 juillet.

Pierre Buisson confirme que sa proposition que ce soit la CCMV qui s'engage dans la concertation selon les mêmes objectifs que ceux établis dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des études préalables a été retenue par le comité de pilotage.

Les dates proposées pour la concertation sont les suivantes : du 7 octobre au 8 novembre 2013. Dans les modifications évoquées, les juristes de la Métro préconisent de ne pas faire référence à la convention donnant maîtrise d'ouvrage à la Métro pour les études alors que la concertation sera menée par les deux communautés. Il n'y a pas de délégation de maîtrise d'ouvrage. De plus, la référence à la compétence aménagement de la CCMV été ajouté dans les documents de la concertation.

Suite à ces précisions, Michel André confirme que ces éléments sont en accord avec ce que le conseil municipal de Saint Nizier attendait. Il demande ensuite des explications sur les modalités précises de cette concertation ; s'organisera-t-elle au niveau de la CCMV uniquement ? et au niveau des communes ?

Pierre Buisson explique que l'obligation porte sur une seule réunion sur le territoire de la CCMV mais que les élus souhaitent plus de réunions pour informer au mieux la population. Ainsi, il propose d'organiser une réunion à Saint Nizier, à Lans en Vercors, à Villard de Lans et à Autrans. Des expositions présentant les résultats des études menées par la Métro seront mises en place dans chaque commune du Plateau et à la CCMV pendant toute la période de la concertation.

La concertation ainsi proposée et ses modalités sont approuvées à l'unanimité.

4. Convention avec Créanergie pour la mise à disposition du hangar de stockage et de séchage et pour une étude d'amélioration de la filière bois énergie sur le territoire : dans l'attente de la réalisation des travaux d'amélioration du système de séchage du hangar bois, les charges et les recettes liées à son exploitation sont mal connues. Durant cette phase particulière, il est proposé de renouveler la convention pour l'exploitation du hangar pour une durée de un an moyennant un loyer annuel de 2 000 € HT avec Créanergie qui s'engage à rechercher les solutions permettant de remettre en place la filière bois énergie du territoire.

Le loyer demandé est relativement faible et ne permettra pas d'équilibrer le budget correspondant. Nous sommes dans l'attente de la réalisation des travaux d'amélioration des conditions de séchage pour connaître les charges et recettes réelles liées à l'exploitation du hangar et pouvoir demander un loyer permettant d'équilibrer ce budget.

Pierre Buisson attire l'attention sur le fait que le bois énergie de Villard de Lans a été refusé par Gérard Pollié (probablement par manque de place) et finalement acheté par l'ONF. Il regrette qu'il ne soit pas resté sur le territoire alors qu'il aurait pu être repris à Méaudre.

Chantal Carlioz souhaiterait pouvoir demander à l'ONF que le bois des communes reste sur le territoire ou au moins d'être informée de la situation pour être en mesure de proposer des solutions.

Aimé Blanc trouve regrettable que les grosses chaufferies du territoire n'utilisent pas systématiquement du bois local.

Pierre Buisson rappelle que Véolia s'est engagé à la demande de la CCMV à utiliser une certaine proportion de bois local pour alimenter la chaufferie de l'école de Villard, de Pluralis et de la Maison de l'intercommunalité mais il souligne le fait que le bois local ne pourra pas répondre à toutes les demandes. Il souhaite qu'une réunion soit organisée à la rentrée pour réfléchir aux moyens de mieux répondre à la demande de bois énergie par du bois local.

La signature de la convention pour l'exploitation du hangar de séchage et de stockage avec Créanergie prévoyant un loyer fixé à 2 000 € HT est approuvée.

5. Convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2015 et de financement 2013 avec la plateforme Initiative Sud Grésivaudan Royans Vercors (ISGRV) définissant les conditions de mise en œuvre de l'action de la plateforme d'initiative locale et de la participation financière des trois communautés de communes du CDDRA Royans Vercors au fonctionnement d'ISGRV. Au titre de l'année 2013 le coût à la charge de la CCMV s'élève à 4 455 € selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Salaire animatrice	15 949 €	CDDRA Royans Vercors	10 367 €
Frais annexes éligibles CDDRA	4 785 €	EPCI du Royans Vercors	8 250 €
Autres frais annexes (non éligibles au CDDRA)	6 766 €	<i>dont CCMV (54%)</i>	<i>4 455 €</i>
		<i>dont CCPR (28%)</i>	<i>2 310 €</i>
		<i>dont CCV (18%)</i>	<i>1 485 €</i>
		Autofinancement ISGRV	8 883 €
TOTAL	27 500 €	TOTAL	27 500 €

La plate-forme produira un rapport d'activités annuel ainsi qu'un bilan financier.

Jean-Paul Gouttenoire rappelle qu'un bilan de ISGRV pour l'année 2012 a été présenté. Il demande que ce bilan soit joint au présent compte-rendu (cf. annexe).

La convention et la participation financière pour l'année 2013 sont approuvées.

6. Présentation des solutions pour le financement des investissements : il est proposé au conseil de déléguer au Président la décision de signer les lignes de trésorerie et emprunts prévus sur le budget principal et sur le budget assainissement.

Après que Pierre Buisson ait demandé à ce qu'on négocie avec la Caisse d'Epargne pour faire diminuer la marge sur la ligne de trésorerie proposée, le conseil autorise Pierre Buisson à conclure les contrats correspondants.

7. Présentation du rendu du travail de la commission sur la compétence culture/lecture

Chantal Carlioz rappelle qu'une réunion de bilan de l'étude menée par Accolades sur le territoire s'est tenue fin mai. Les demandes formulées notamment lors des Assises de la culture par les associations, les institutions et les habitants sont toutes convergentes. D'autre part, la question des locaux n'est pas apparue comme un point à traiter par la CCMV. La qualité du tissu culturel est largement reconnue mais un manque de coordination est souligné.

Après discussion lors de cette commission, le rôle que pourrait prendre la CCMV ressort de la manière suivante :

- gestion de la médiathèque tête de réseau
- être l'interlocuteur unique des acteurs culturels pour des projets jugés d'intérêt communautaire sur les aspects financiers notamment (rôle de guichet unique)
- avoir un rôle concernant l'identité territoriale et le devoir de mémoire notamment envers les nouveaux arrivants
- garantir une culture pour tous et partout. Il est souligné l'importance d'intégrer cette préoccupation dans le rendu de l'étude mobilité.
- assurer une coordination et une concertation des acteurs par le biais d'un à 2 réunions par an et mettre en place des outils communs tels qu'un agenda partagé et la mutualisation des matériels disponibles.

Chantal Carlioz ajoute qu'à l'occasion du 70^{ème} anniversaire des combats du Vercors, la CCMV pourrait organiser avec le PNRV, un appel à projets et se positionner sur la coordination de projets au niveau intercommunal.

Pierre Rivoire souligne l'importance de ne pas oublier le volet communication qui doit se traduire par des actions concrètes.

Chantal Carlioz ajoute que cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'outils existants comme le journal de la CCMV ou son site internet.

Alain Repellin estime que la coordination sera difficile avec les animations touristiques et les événementiels importants.

Chantal Carlioz précise qu'il n'a jamais été question que la CCMV gère de l'événementiel.

Gabriel Tatin pense qu'on n'empêchera pas les télescopages mais qu'organiser plus d'échanges ne pourra qu'améliorer la situation actuelle. Il rappelle qu'un travail d'inventaire est en cours au niveau du CDDRA Royans-Vercors qui vient compléter la mission culture menée par Sandrine Martinet. Le rendu de ce travail nous permettra de faire ressortir les projets qui pourraient être accompagnés. Il ajoute enfin que le rendu de la mission culture du CDDRA est prévu le 27 septembre à la Coupole à Villard de Lans.

Christiane Clément Didier souhaite que la CCMV s'interroge sur la manière de mieux lisser la programmation culturelle sur l'année.

Chantal Carlioz explique qu'il faut également régler la question de ce qu'est la culture, est ce qu'elle comprend les événements ou animations touristiques, sportives, des manifestations telles que la Foire Bio ... ? Les offices du tourisme sont de plus en plus mobilisés sur des thématiques identitaires. La CCMV souhaite-t-elle se positionner sur ces champs-là ?

Christiane Clément Didier pense qu'il ne faut pas restreindre le champ de la culture.

Chantal Carlioz propose de retenir les champs de la lecture, la musique et les arts vivants qui sont les plus souvent traités au niveau intercommunal et correspond à un consensus comme définition du thème de la culture.

Eric Guillot ajoute qu'il lui paraît important de se centrer sur un noyau dur pour démarrer dans ce domaine de compétence.

Pascale Moretti souhaite savoir comment l'exercice de cette compétence va se concrétiser, quelles actions ? Un emploi à créer ?

Chantal Carlioz répond que cela reste à voir avec le Département en collaboration avec le PNRV.

Pierre Buisson souhaite qu'une commission soit constituée pour préparer les commémorations des combats du Vercors et assurer la coordination avec le PNRV.

Chantal Carlioz explique qu'en effet, il existe bon nombre d'acteurs prêts à se mobiliser pour cette commémoration et que la CCMV aura pour rôle de les fédérer et réfléchir à la mise en place d'un appel à projets avec le PNRV. La CCMV fera de la coordination et fédèrera les acteurs mais n'interviendra pas directement. Pour réaliser cela, il faut démarrer rapidement. Elle demande que la CCMV fixe un cadre clair pour pouvoir avancer sans tarder.

Il est proposé d'organiser dès que possible une réunion culture avec les maires et les adjoints à la culture, le CPIE, l'association des pionniers et le musée de la résistance pour voir ce qui est déjà engagé et organiser la suite. La date du 10 septembre à 20h30 est retenue.

Pierre Buisson ajoute que suite à cette réunion, des décisions pourront être prises si nécessaire au conseil du 20 septembre.

Pascale Moretti demande si de nouvelles informations ont été apportées aux bibliothèques municipales concernant la médiathèque tête de réseau.

Jean-Paul Gouttenoire explique que cela va pouvoir être fait prochainement maintenant que le projet de centre culturel de Lans est finalisé et que les travaux sont engagés.

Pierre Buisson précise qu'une rencontre avec Mme Ségui du conseil général est programmée fin août à la suite de quoi les bibliothèques seront informées.

Hubert Arnaud ajoute qu'il a rencontré des représentants de l'IUAD (Universités inter-âge du Dauphiné) intéressés par la mise en place d'une antenne Vercors et qu'il leur a dit de prendre contact avec la CCMV.

Chantal Carlioz conclut en expliquant qu'après avoir mené le travail sur les commémorations, la commission culture travaillera sur la prise de compétence culture.

8. Marchés publics :

- Résultats de la consultation pour des travaux d'amélioration du procédé de séchage du hangar bois
 - ↳ Approbation de retenir les entreprises PESENTI et REPELLIN pour le lot génie civil pour un montant de 59 631 € HT et dès que la négociation sera finalisée, autorisation pour les lots 2 et 3 dans l'enveloppe prédéfinie.

- Résultats de la consultation pour le lot 3 du marché de collecte des ordures ménagères
 - ↳ Approbation pour retenir l'entreprise PAPREC avec un coût de transport de 90€/benne, un coût de conditionnement de 19 €/T et une valeur de reprise de 70 €/T.

Pierre Buisson explique que la CCMV a été sollicitée par la société SITA MOS car celle-ci rencontre des difficultés dans l'exécution du marché de collecte des OM et souhaite renégocier le contrat ou même pouvoir dénoncer ce contrat qui est actuellement à mi-parcours. Ces difficultés ne sont pas du fait de la CCMV mais proviennent d'une mauvaise estimation des prix dans l'offre faite par SITA.

Pierre Buisson précise qu'il n'a pas donné de réponse à la société. Il souligne que l'entreprise est tenue de poursuivre le marché dans les conditions initiales. Une dénonciation du marché ne pourrait avoir lieu que si la CCMV donnait son accord. Il ne voit pas comment la CCMV pourrait accepter cette demande en sachant que si l'on devait relancer un appel d'offres aujourd'hui, l'augmentation des prix qui en résulterait représenterait certainement 30%. Toutefois, le risque de poursuivre le marché serait de voir l'entreprise rogner sur les prestations et dégrader les conditions de travail des agents.

Dans ce contexte, il propose de demander aux services de vérifier le fonctionnement des collectes cet été et refaire un point avec la société cet automne.

- Marché pour la conception et réalisation des actions de communication de la ViaVercors
 - ↳ Approbation de l'attribution de marché à FX Com'Unik, tranche ferme : 29 040 € HT / Tranche conditionnelle : 20 890 € HT.

9. Questions diverses :

- Point d'information sur les suites de l'étude mobilité :

Pour poursuivre les enquêtes qualitatives concernant l'étude mobilité sur la cible plus spécifique des touristes estivaux et excursionnistes, le comité de pilotage du 7 juin a validé la réalisation d'enquêtes terrain durant l'été sur 5 sites (2 jours / site) :

- Autrans : La Molière,
- Corrençon : Départ GTV/Golf/Randonnées
- Lans : Parking les Allières

- Villard : Parking central / Office du tourisme
- Gorges du Bruyant (route en venant d'Engins, avant d'arriver sur Lans).

Les jours seront fixés au regard de la météo et chaque maire concerné sera informé de la date au préalable.

Gérard Sauvajon aimerait que les questionnaires fassent apparaître d'où et comment sont venues les personnes interrogées, savoir s'ils accepteraient de payer pour se déplacer sur le Plateau et s'ils accepteraient de payer pour stationner.

Chantal Carlioz propose que des questionnaires soient également déposés dans les hôtels pour toucher un maximum de touristes en séjour.

- Présentation du nouveau directeur de la Maison pour Tous
 - ↳ Le CV du directeur est distribué à l'ensemble des élus.
- Désignation d'un représentant CCMV à l'AURG
 - ↳ M. Gérard Sauvajon représentera la CCMV.
- Création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.
 - ↳ Approbation pour la création des deux postes.
- SEJ : Il est évoqué au conseil communautaire le travail réalisé par la commission SEJ concernant l'évolution du service, notamment le partage des deux postes d'animateurs présents sur le territoire.

Pierre Buisson précise que cette question ne figurait pas à l'ordre du jour de ce conseil car il souhaitait que ce point soit d'abord approfondi avec les vice-présidents. Il note que la discussion de mardi a révélé qu'il restait de nombreux points à éclaircir avant de prendre une décision. D'autre part, le fait d'ajouter les deux animateurs jeunes à la CCMV ne répondra pas automatiquement à toutes les questions qui se posent.

Jean-Paul Gouttenoire ajoute que le travail déjà mené par la commission enfance jeunesse apporte une analyse très fine de la situation et des enjeux et regrette que le document complet n'ait pas été distribué aux élus. Pascal Arnaud précise que le document de travail présenté au bureau des vice-présidents faisait un résumé du dossier de la commission et reprenait les principaux éléments. Une version complète sera transmise aux membres du conseil.

Pierre Buisson répond qu'il s'est déjà engagé sur la mise en œuvre de certaines compétences et qu'il pense qu'il convient de se concentrer d'abord sur celles-ci. Mais si le conseil communautaire est prêt à voter les augmentations d'impôts correspondantes à ces compétences nouvelles et à l'intégration des animateurs jeunes en plus, il se rangera à son avis.

Hubert Arnaud ajoute qu'en tant que membre de la commission enfance jeunesse, il se doit de préciser que le montage actuel dans le domaine de l'action jeunesse est complexe : la coordinatrice de la CCMV n'a pas de lien hiérarchique sur les animateurs jeunes dont le statut ressemble plus à des électrons libres. Il lui paraît évident qu'aucune décision ne peut être votée avant la fin du mandat mais il faut préparer les décisions qui devront être prises rapidement après pour améliorer cette organisation.

Pascale Moretti explique que sur ces actions, les subventions subissent une dégressivité importante. D'autre part, elle souligne que le travail des animateurs jeunes est compliqué.

Pierre Buisson ajoute que sur cette question, il existe un réel problème de financement.

Stéphane Falco souhaite mieux savoir comment le travail des animateurs se répartira sur les 7 communes quand leur action sera étendue au niveau intercommunal.

Chantal Carlioz souhaite s'assurer que le travail de la commission enfance jeunesse tient bien compte des actions menées par la commune de Villard de Lans à destination des jeunes et notamment les chantiers jeunes.

Pierre Buisson pense que si on étend l'action des 2 animateurs jeunes sur les 7 communes, ils ne disposeront pas de suffisamment de temps de travail. Il craint le fait que 6 mois après la mise en place de cette action intercommunale, des moyens supplémentaires seront demandés. Il pense préférable

d'examiner les besoins au niveau global plus en détail pour envisager les possibilités pour répondre pleinement à ces besoins.

Chantal Carlioz insiste sur le fait que dans le cadre de cette réflexion, il est important d'avoir un regard global sur les coûts de fonctionnement et d'investissement et de les examiner dans le temps.

Pierre Buisson rappelle que le conseil s'est engagé à développer de nouvelles compétences (Assainissement, PLUi et lecture publique) et qu'il ne sait pas faire plus pour le moment.

Pascale Moretti explique que les élus de la commission enfance jeunesse ont bien conscience que la politique enfance jeunesse intercommunale a déjà beaucoup été améliorée. Toutefois, il lui semble important d'être prêts pour le nouveau mandat et de ne pas perdre de temps.

Pierre Buisson répond que si tous les élus communautaires sont d'accord pour prendre la compétence lecture, jeunesse et PLUi dans le contexte financier et fiscal actuel alors il suivra mais il faut bien que chacun prenne conscience de tous ces éléments avant de se décider.

↳ Le conseil communautaire demande à la commission de poursuivre le travail pour faire des propositions précises d'organisation et pour une prise de décision au moment du vote du budget.

- FPU : Une étude est proposée au conseil communautaire pour simuler le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU).

↳ Le conseil approuve cette proposition.

- Présentation du nouveau protocole d'échanges avec les services de la Trésorerie et de la dématérialisation et des changements à prendre en compte. Le nouveau protocole d'échanges PESV2 qui doit être mise en place au plus tard fin 2014 est présenté par Sophie Letellier en présence des élus communautaires, des adjoints aux finances de la CCMV et des communes et des personnels concernés. Ainsi, les enjeux d'organisation, de coûts et de charge de travail ont bien pu être mesurés et pris en compte par la CCMV et les communes, de même que le calendrier de mise en œuvre.

Le conseil est suivi d'un pot de l'amitié à l'occasion :

- du départ de Sophie Letellier, Trésorière de Villard de Lans.
- Remise des médailles d'honneur à Christian Fantin et René Ravix pour 32 ans de services et départ en retraite de Christian Fantin.